



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **04 décembre 2017** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Jocelyne Gagnon	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/
Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 11/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-06
 - 6.2 LOTISSEMENT EN ZONE AG-1
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. SESSION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE - FORMATION ET SIMULATION
10. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018
12. TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL
13. ENTENTES INTERMUNICIPALES
 - 13.1 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
 - 13.2 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - TRÉCESSON
 - 13.3 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PIKOGAN
 - 13.4 ENTRETIEN ESTIVALE ET HIVERNALE D'UNE PARTIE DU 7^E-ET-8^E RANG OUEST - TRÉCESSON
 - 13.5 ENTRETIEN ESTIVALE ET HIVERNALE D'UNE PARTIE DES CHEMINS DU PONT COUVERT ET RIVEST - AMOS
14. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION NUMÉRO 1056 À LA M.R.C. D'ABITIBI
15. ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE CAMION À DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2017-2018
16. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
17. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - MODIFICATION

18. VARIA

18.1 BOIS SUR L'ACCOTEMENT 9^E-ET-10^E RANG OUEST

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[202-12-17](#)

[Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[203-12-17](#)

[Adoption du procès-verbal](#)

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que le procès-verbal en date du 13-11-2017 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 11/12

[204-12-17](#)

[Approbation des comptes à payer](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
482	Hydro-Québec	Éclairage public	466,25 \$
483	MRC d'Abitibi	Max Taxi	100,00 \$
484	Xérox	Copieur octobre	151,09 \$
485	Banque Laurentienne	Versement taxes en trop	48,63 \$
486	Télébec	Salles, garage, aqueduc	348,05 \$
487	Bell Mobilité	Cellulaires	124,54 \$
488	Lemieux Audrey	Versement taxes en trop	135,96 \$
489	Nadeau Véronique	Versement taxes en trop	67,07 \$
490	OMH de St-Félix	Contribution 2017	2 018,00 \$
491	Revenu Québec	DAS novembre	10 157,11 \$
492	Hydro-Québec	Aqueduc	2 856,18 \$
493	ADRC	DAS novembre	4 471,43 \$
494	Commission des Loisirs	Encaissement débit direct hockey	1 000,00 \$
495	CIM	Intégration rôle évaluation	454,15 \$
496	Avantage sport	Complexe	5 748,75 \$
497	Strogco	Lubrifiant	343,96 \$
498	Soc. Canad. des postes	Journal	58,14 \$
499	Rdécléc	Clefs bâtiments	31,61 \$
500	Exc. Sénéchal	Rue Fauchon	301,81 \$
501	Équipement Protek	Équipements sécurité	942,35 \$
502	Ent. Roy et frères	Abrasif	3 794,18 \$
503	Ébénisterie RN	Complexe	2 851,39 \$
505	M & M Nord-Ouest	Garage	129,50 \$
506	Ville d'Amos	Let, écocentre oct, écoreur	10 124,97 \$
507	PG Bilodeau	Garage	120,72 \$
508	Pneus G.B.M.	Camionnette	27,59 \$

509	CRCTNQ	Complexe	2 154,36 \$
510	PPH	Diesel, mazout	1 630,36 \$
511	Canadian Tire	Complexe	26,51 \$
512	Vitrierie Pomerleau	Complexe	476,00 \$
513	Communication Pomerleau	Fourniture cellulaire	459,89 \$
514	3097-2467 Qc inc.	Men hole, gravier etc.	224,20 \$
515	Bois Turcotte	Complexe	269,04 \$
516	Béton Fortin	Complexe	18 842,10 \$
517	Ben Deshaies	Garage	74,27 \$
518	Sécuriplus	Vérifications et entretien extincteur	294,53 \$
519	Plomb. G. Roy	Aqueduc	284,45 \$
520	Bergeron et filles	Complexe	56,57 \$
521	Mat. 3 +2 Ltée	Complexe	936,90 \$
522	Traction Amos	Véhicules	234,18 \$
523	Location Amos	Complexe	130,38 \$
524	Trionex Hydraulique	Niveleuse	5,73 \$
525	Danny Lamoureux, élect.	Complexe, luminaires	12 210,39 \$
526	Ent. Lanoix & Larouche	Complexe	83,82 \$
527	Eau Claire Québec	Système filtration	6 563,35 \$
528	H2Lab	Analyses eau potable et usée	212,19 \$
529	Livraison Parco	Frais Transport	246,05 \$
530	Amos Toyota	Pick-up	129,80 \$
		Honoraires professionnels	4 325,58 \$
	Rémunération		
	Employés		28 446,63 \$
	Conseil municipal		1 353,15 \$

Total 126 543,86 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

Bigué Avocats

Félicite le nouveau conseil municipal et offre ses services en droit municipal.

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-06

[205-12-17](#)

Dérogation mineure 2017-06

Attendu que M. Mathieu Pomerleau ainsi que Mme Caroline Perron ont produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 71, rue Morin ;

Attendu que la demande de dérogation mineure affecte le lot 3 615 050 ;

Attendu que cette demande est située dans la zone Ra-6;

Attendu que cette demande consiste à accepter l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge avant de 1.426 m (4.68 pieds);

Attendu que selon la grille de spécifications, la marge minimale avant d'un bâtiment principal est fixée à 6.1 m (20 pieds) ;

Attendu que le comité consultatif ne recommande pas cette dérogation mineure, car elle serait trop contraignante ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Jocelyne Gagnon, il est résolu ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la dérogation mineure est refusée.

6.2 LOTISSEMENT EN ZONE AG-1

[206-12-17](#)

Lotissement en zone Ag-1

Attendu que selon l'article 2.3 du règlement de lotissement en vigueur, tout propriétaire de terrain qui soumet pour approbation un projet d'opération cadastrale, que le projet comprenne des rues ou non, doit céder à la Municipalité à des fins de parcs, de terrains de jeux, de sentiers piétonniers ou de zones tampons, une superficie de terrain équivalant à 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet du morcellement;

Attendu que cette superficie de terrain peut être localisée à un ou plusieurs endroits, qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux;

Attendu que le Conseil de la municipalité peut exiger, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'un montant d'argent équivalent à 10 % de la valeur pour le terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale;

Attendu que selon le tableau 1 du règlement régissant l'émission des permis et certificats en vigueur, le tarif pour un permis de lotissement est de 0.30 \$/100 m² et le minimum exigible est de 25 \$;

Attendu que le conseil municipal avait adopté une résolution pour diminuer le tarif en vigueur lors de lotissement en zone agricole (35-03-16);

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement ce qui suit :

D'abroger la résolution 35-03-16;

D'utiliser un tarif de 0.15 \$/100 m² et le minimum exigible est de 25 \$ au lieu du tarif indiqué dans le tableau 1 du règlement régissant l'émission des permis et certificats en vigueur;

D'autoriser l'émission du permis de lotissement en zone Ag-1 sans l'application de l'article 2.3 du règlement de lotissement en vigueur;

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de novembre.

8. SESSION SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Il y aura une session spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, le 18 décembre prochain à 20h00.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE – FORMATION ET SIMULATION

Mme Clémence Wangni, conseillère en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, nous informe qu'elle serait disponible pour une rencontre d'information avec le conseil municipal le 17 janvier 2018.

10. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

[207-12-17](#)

Nomination d'un maire suppléant

Attendu que le conseil municipal peut désigner un Maire suppléant;

Attendu que le maire suppléant remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge;

Attendu que la nomination d'un maire suppléant est, en quelque sorte, une garantie pour les contribuables que l'administration des affaires courantes de notre Municipalité s'effectuera même en l'absence du maire;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Jocelyne Gagnon et résolu unanimement de nommer M. le conseiller Félix Labrecque comme maire suppléant de notre municipalité jusqu'au 31 décembre 2018.

11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

[208-12-17](#)

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2018

Attendu que l'article 148 du chapitre C-27.1(RLRQ) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Par conséquent, il est proposé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront les lundis et qui débiteront à 20h;

- | | | |
|--------------|--------------|----------------|
| • 15 janvier | • 12 février | • 12 mars |
| • 9 avril | • 7 mai | • 4 juin |
| • 9 juillet | • 6 août | • 10 septembre |
| • 1 octobre | • 5 novembre | • 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

12. TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL

[209-12-17](#)

Tarification pour l'entretien estival et hivernal

Attendu que la municipalité effectue le déneigement et le nivelage de certains chemins n'appartenant pas à notre municipalité;

Attendu que le conseil municipal désire ratifier des ententes intermunicipales profitables pour les municipalités impliquées;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit:

D'établir les taux suivants pour l'année 2018;

Utilisation de la niveleuse	99 \$/heure
Camion avec épandeur	125 \$/heure
Entretien hivernal	1 430 \$/Km

Que les abrasifs seront facturés au coût net majoré de 10 %.

13. ENTENTES INTERMUNICIPALES

13.1 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE

[210-12-17](#)

Tarification concernant l'entente pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire pour les années 2018 et 2019

Attendu que notre municipalité avait ratifié une entente avec la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité est dispose à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater le Directeur général et secrétaire-trésorier à négocier une nouvelle entente avec la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ladite entente.

13.2 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – TRÉCESSON

[211-11-17](#)

Tarification concernant l'entente pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec la municipalité de Trécesson pour les années 2018 et 2019

Attendu que notre municipalité avait ratifié une entente avec la municipalité de Trécesson concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité est dispose à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater le Directeur général et secrétaire-trésorier à négocier une nouvelle entente avec la municipalité de Trécesson;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ladite entente.

13.3 COLLECTES ET TRANSPORTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PIKOGAN

212-12-17

Tarification concernant l'entente pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni pour l'année 2018

Attendu que notre municipalité avait ratifié une entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité est dispose à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater le Directeur général et secrétaire-trésorier à négocier une nouvelle entente avec le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni pour l'année 2018;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ladite entente.

13.4 ENTRETIEN ESTIVALE ET HIVERNALE D'UNE PARTIE DU 7^E-ET-8^E RANG OUEST – TRÉCESSON

213-11-17

Entretien estivale et hivernale d'une partie du 7^e-et-8^e Rang Ouest – Trécesson

Attendu que notre municipalité avait ratifié une entente avec la municipalité de Trécesson concernant l'entretien estivale et hivernale d'une partie du 7^e-et-7^e Rang Ouest ;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité est dispose à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater le Directeur général et secrétaire-trésorier à négocier une nouvelle entente avec la municipalité de Trécesson;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ladite entente.

13.5 ENTRETIEN ESTIVALE ET HIVERNALE D'UNE PARTIE DES CHEMINS DU PONT COUVERT ET RIVEST - AMOS

214-12-17

Entretien estivale et hivernale d'une partie des Chemins du Pont couvert et Rivest – Amos

Attendu que notre municipalité avait ratifié une entente avec la Ville d'Amos concernant l'entretien estivale et hivernale d'une partie des Chemins du Pont Couvert et Rivest ;

Attendu que ladite entente se termine le 31 décembre 2017;

Attendu que la municipalité est dispose à ratifier une nouvelle entente;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale ;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit:

De mandater le Directeur général et secrétaire-trésorier à négocier une nouvelle entente avec la Ville d'Amos;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à ratifier ladite entente.

14. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION NUMÉRO 1056 À LA M.R.C. D'ABITIBI

215-12-17

[Renouvellement de l'entente de délégation de gestion numéro 1056 à la M.R.C. d'Abitibi](#)

Attendu que la Municipalité avait délégué la gestion des terres publiques à la M.R.C. d'Abitibi;

Attendu que l'entente de délégation de gestion # 1056 vient à échéance et que la Municipalité doit se positionner, à savoir la continuité ou le retrait;

Attendu que ladite entente de délégation de gestion permet à notre M.R.C. permet d'accroître la possibilité forestière des municipalités parties prenantes à ladite entente;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

De renouveler l'entente de délégation de gestion numéro 1056 avec la M.R.C. d'Abitibi;

D'autoriser le Maire, M. Jocelyn Boucher à ratifier l'entente de délégation de gestion numéro 1056.

15. ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR DE CAMION À DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2017-2018

216-12-17

[Engagement d'un opérateur de camion à déneigement pour la saison 2017-2018](#)

Attendu que la Municipalité désire embauchée un opérateur de camion à déneigement pour la saison 2017-2018;

Attendu que certains membres du conseil ont rencontré un individu;

Sur proposition de Mme la conseillère Jocelyne Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'engager M. Marc Domingue comme opérateur de camion à déneigement pour la saison 2017-2018 selon les termes négociés.

16. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

217-12-17

[Programme d'amélioration du réseau routier municipal](#)

Attendu que la Municipalité va recevoir une subvention de 29 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que la Municipalité avait désigné les travaux suivants dans le cadre dudit programme :

Description	Voie publique	Montant
Remplacement d'un ponceau	7e-et-8e Rang Est	29 000,00 \$
Amélioration du drainage	Rue Pomerleau	
Amélioration du drainage	Rue Larochelle/Brillant	

Attendu que la Municipalité a décidé de modifier les travaux dudit programme et par conséquent le retire le remplacement d'un ponceau ainsi que l'amélioration du drainage des Rues Larochelle et Brillant;

Attendu que la Municipalité désire inclure dans ce programme les travaux d'amélioration du drainage de la rue Fauchon;

Par conséquent, il est proposé par Mme la conseillère Jocelyne Gagnon, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu ce qui suit :

Que les travaux inclus dans le Programme d'amélioration du réseau routier municipal soient les suivants :

Rue	Description	Montant
Rue Pomerleau	Amélioration du drainage	29 000 \$
Rue Fauchon	Amélioration du drainage	

17. TECQ - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE POUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - MODIFICATION

[218-12-17](#)

[TECQ – approbation de la programmation des travaux révisée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec \(TECQ\) 2014-2018](#)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Attendu que la municipalité doit soumettre, avant le 15 octobre de chaque année, le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars;

Attendu que la municipalité a soumis avant le 15 octobre 2017 une programmation, mais désire effectuée des modifications à celle-ci;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie de la présente programmation révisée pour la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

18. VARIA

18.1 BOIS SUR L'ACCOTEMENT 9^E-ET-10^E RANG OUEST

219-12-17

Bois sur l'accotement 9^e-et-10^e Rang Ouest

Attendu que le conseil municipal précédent avait fixé une date limite;

Attendu que l'individu dépose du bois en longueur sur l'accotement ;

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement de permettre à l'individu concerné de mettre son bois en longueur sur l'accotement tel que demandé cependant celui-ci est informé qu'en aucun cas il ne peut nuire au déneigement, son emplacement doit-être délimité par des balises et ses assurances doivent être avisés de sa responsabilité en cas d'accidents.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h40.

Jocelyn Boucher
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.